



RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ÉLUS

RESPONSABILITÉ

Profil intervenant **Éric LANDOT, Avocat spécialiste des collectivités**

OBJECTIFS

- Maîtriser** la législation et la jurisprudence en matière de responsabilité pénale des élus
- Maîtriser** les régimes de protection des élus locaux
- Prévenir** et **lutter** contre les risques d'infractions

DURÉE

Une journée de 9h00 à 17h00
Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

LIEU

Union des Maires du Val d'Oise
38 Rue de la Coutellerie
95300 PONTOISE

€ FRAIS DE PARTICIPATION

Prix nets par jour et par personne :

- Moins de 500 habitants : **150 €**
- De 500 à 999 habitants : **170 €**
- De 1000 à 3999 habitants : **180 €**
- De 4000 à 9999 habitants : **190 €**
- + De 9999 habitants : **200 €**

Ces tarifs seront majorés de 30 % par jour pour les élus des communes non adhérentes à l'Association. Pour les élus provenant d'autres départements ou pour des personnes non élues il s'agit d'un tarif forfaitaire de 290 €.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin de préinscription à remplir sur notre site internet :

- ▣ Nos formations
 - ▣ Responsabilité
 - ▣ Responsabilité pénale des élus

A retourner par email à
formation@uniondesmairesduvaldoise.fr

Chaque session comprend entre 6/8 et 14 personnes.

Pour tous compléments d'informations
01 30 32 64 91

Nous nous réservons le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Organisme de formation des élus agréé par la DGCL en date du 27 novembre 2006.



PUBLIC CONCERNÉ

Élus, Agents, Collaborateurs de cabinet,

CONTENU

- Distinguer les responsabilités
- Comment et jusqu'où s'assurer ?
- Les infractions de négligence et d'imprudence : comment calibrer au quotidien sa prudence ?
- Les domaines à risque et les solutions usuelles
- Environnement : attention danger
- Les infractions d'intérêts : des risques dangereux et pourtant souvent simples à éviter !
- Marchés publics : les pièges du favoritisme
- En cas de difficulté, comment réagir ?

